l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES
Les métiers et activités concernés par les accords de branche

Pour la branche du sanitaire, social et médical-social privé à but non lucratif (BASS)

Métiers concernés		
Aide-soignant	Agent de blanchisserie	Peintre
Auxiliaire de puériculture de nuit	Agent de stérilisation	Plombier
Auxiliaire de puériculture en pouponnière	Agent de service hôtelier	Préparateur en pharmacie
Auxiliaire de puériculture accouchement	Agent des services généraux	Prothésiste-orthésiste
Infirmier anesthésiste	Archiviste	Technicien animalier
Infirmier de bloc opératoire	Brancardier	Technicien en anatomopathologie
Kinésithérapeute adultes	Cuisinier	Technicien de laboratoire cytogénétique et génétique moléculaire
Kinésithérapeute enfants	Educateur sportif	Chef d'atelier
Médecin	Electricien	Moniteur d'atelier
Psychomotricien adultes	Lingère linge preste	Educateur technique spécialisé
Psychomotricien enfants	Manipulateur en électroradiologie	Animateur
Sage-femme en salle d'accouchement	Mécanicien	Accompagnant éducatif et social
Magasinier cuisine	Menuisier	Moniteur éducateur
Magasinier	Agent de maintenance	Éducateur spécialisé
Agent d'amphithéâtre	Technicien de maintenance	

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES
Les métiers et activités concernés par les accords de branche

Activités concernées	
Accompagnement d'adultes en situation de dépendance dans les actes de la vie courante	Entretien complet chambre hospitalisation
Toilette à domicile de personnes en situation de dépendance	Entretien des locaux
Accompagnement d'enfants en situation de handicap moteur et/ou psychique	Entretien du linge
Toilette au lit sans habillage	Entretien des locaux petite enfance
Toilette et habillage de personnes en perte d'autonomie	Entretien des espaces verts
Toilette et habillage de personnes en semi-autonomie	Gestion des déchets
Gestion de matériel en ergothérapie	Livraison de linge
Rééducation en ergothérapie	Livraison des repas
Réalisation de bilans ostéo-articulaires	Nettoyage des endoscopes
Soins d'orthophonie	Plonge cuisine centrale
Soins infirmiers à domicile	Plonge
Soins infirmiers en établissement	Réfection des lits
Allotissement cuisine	Service des repas en salle
Distribution des repas	Transport de personnes

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES
Les métiers et activités concernés par les accords de branche

Pour la branche des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers

Métiers concernés
Fleuriste
Chauffeur, livreur, manutentionnaire
Vendeur, responsable de rayon et/ou de magasin
Chauffeur, livreur, manutentionnaire, magasinier, installateur, préparateur de commandes, stockage
Toiletteur, handler
Agent animaliers, gardien d'animaux (pension, élevage, refuge, muscher,...), éducateur canin, promeneur de chiens, pet-sitter

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES
Les métiers et activités concernés par les accords de branche

Pour la branche des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager

Métiers et activités concernés	
Livreur	appelés à manipuler seul manuellement et de façon habituelle des charges lourdes ou encombrantes
Magasinier, logisticien, préparateur de commande	
Dépanneur	
Agent de maintenance	
Antenniste	travaillant seul, amené à manipuler de façon habituelle des échelles supérieures à 6 mètres et des charges lourdes ou encombrantes, en hauteur.

Pour la branche des détaillants en chaussures

Métiers et activités concernés	
Vendeur et responsable de magasin	pour les activités de nettoyage du sol (passage de l'aspirateur, lavage du sol), des mobiliers et des articles exposés en magasin
	pour les activités de manutention des produits/emballages et livraisons en réserve en espace de travail restreint et en hauteur à plusieurs personnes
	pour les activités de manutention des produits en vitrine et en présentation dans le magasin
	pour les activités de vente des articles : essais et chausses des clients, prise et rangement des boîtes

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES
Les métiers et activités concernés par les accords de branche

Pour la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile

Métiers et activités concernés	
Homme à tout faire, homme toutes mains	Bricolage
Jardinier	Jardinage
Aide à domicile, auxiliaire de vie-AES	Faire les courses
Agent / employé d'entretien	Entretien des locaux du service ou de l'établissement
Aide à domicile, agent polyvalent, auxiliaire de vie-AES	Entretien des logements / chambres
Aide à domicile, auxiliaire de vie-AES	Entretien du linge à domicile
Lingère	Entretien du linge en collectivité
Livreur	Portage de repas
Cuisinier, commis de cuisine	Préparation des repas collectifs (portage de repas...)
Aide à domicile, auxiliaire de vie-AES	Préparation des repas à domicile
Agent / employé d'entretien, personnel de cuisine, hôte d'accueil	Réception livraisons
Chef de cuisine, commis de cuisine, plongeur	Services de repas en collectivité
Garde d'enfants, TISF, assistante maternelle	Accompagnement d'enfants à domicile
Agent de crèche, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants	Accompagnement d'enfants en collectivité
Infirmière, aide-soignante	Soins infirmiers à domicile - hors toilette

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES
Les métiers et activités concernés par les accords de branche

Métiers et activités concernés	
Infirmière, aide-soignante	Soins infirmiers en centre de soins
Aide à domicile, auxiliaire de vie-AES	Soutien, accomapagnement des personnes âgées
Aide à domicile, auxiliaire de vie-AES, aide-soignante	Toilette de personne non valide
Aide à domicile, auxiliaire de vie-AES	Toilette de personne valide
Aide à domicile, auxiliaire de vie-AES, garde d'enfants, TISF, assistante maternelle	Transport accompagnement enfant
Aide à domicile, auxiliaire de vie-AES	Transport accompagnement personne âgée ou en situation de handicap
Agent d'animation, animateur socioéducatif...	Animation

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES
Les métiers et activités concernés par les accords de branche

Pour la branche des services d'eau et d'assainissement

Métiers et activités concernés
Agent réseaux
Technicien réseaux
Agent production
Technicien production
Agent support aux interventions (exemple magasinier)
Agent de maintenance
Technicien de maintenance

Pour la branche des sociétés anonymes et fondations d'HLM

Métiers et activités concernés
Concierges, gardiens d'immeubles
Nettoyeurs

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES
Les métiers et activités concernés par les accords de branche

Pour la branche de l'assainissement et de la maintenance industrielle

Métiers concernés	
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)	Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions	Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
Experts salariés de niveau technicien, techniciens divers	Ouvriers qualifiés divers de type industriel
Chefs de chantier (non cadres)	Conducteurs routiers et grands routiers
Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)	Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics	Ouvriers non qualifiés divers de type industriel
Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics	Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
Autres ouvriers qualifiés des travaux publics	Nettoyeurs
Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)	Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

SUBVENTION PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES
Les métiers et activités concernés par les accords de branche

Activités concernées
Conduite camion
Mise en sécurité du chantier (balisage, signalisation)
Ouverture et fermeture tampons/trappe
Mise en place et retrait des tuyaux aspiration
Mise en place et retrait des tuyaux HP
Mise en place et retrait caméra
Mise en place et retrait des obturateurs
Nettoyage/curage - HP/THP
Pompage